

# SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU TRIEVES

## (ACTUELLEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES<sup>1</sup>)

### 1- REPERES SUR LA COLLECTIVITE PORTEUSE ET L'AGENDA 21

#### 1.1- CARACTERISTIQUES DE LA COLLECTIVITE

Région/département	Rhône-Alpes / Isère
Type de structure porteuse A21	Communauté de commune (Collectivité qui était constituée en syndicat d'aménagement au moment de l'évaluation)
Nb d'habitants (source : INSEE, 2009)	9 426
Nb communes	28
Date de création de l'EPCI	2012
Caractère rural/urbain du territoire	Campagne mixte

#### 1.2- REPERES SUR LA MANIERE DONT LA COLLECTIVITE A TRAVAILLE PAR GRANDE PHASE

	Elaboration	Mise en œuvre	Evaluation
Période et durée	2005-2006 1,5 an	2006-2011 5 ans	2009-2011 environ 1 an sur 3 ans
Instance de pilotage	<b>Conseil syndical du SAT</b> composé des représentants communautaires	<b>Conseil syndical du SAT</b> composé des représentants communautaires	<b>Cellule évaluation</b> (élus, services, associations, acteurs économiques, habitants)
Gouvernance élargie	<b>Cellule opérationnelle</b> composée de techniciens des structures intercommunales <b>Forum 21</b> (réunion publique) <b>Ateliers de travail</b> (multi-acteurs)	<b>Cellule opérationnelle</b> composée de techniciens des structures intercommunales <b>Forum 21</b> (réunion publique) <b>Ateliers de travail</b> (multi-acteurs)	<b>Cellule opérationnelle élargie</b> composée en plus des techniciens, d'élus et d'habitants
Portage politique	Président du SAT	Vice Président du SAT à l'environnement	Vice président du SAT à l'environnement
Moyens et organisation interne	1 technicien A21 (plusieurs techniciens se sont succédés)	1 technicien A21	1 technicien (½ ETP Leader et ½ ETP Journal Trièves, <b>évaluation de l'A21</b> , covoiturage)
Accompagnement externe	Rhônealénergie-Environnement (RAEE) et LDA Conseil		RAEE - Argos (1 <sup>ère</sup> année d'évaluation) RAEE - LDA Conseil (2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année d'évaluation)

#### 1.3- LABELLISATION(S) :

Labellisation "Agenda 21 local France" du MEDDTL en 2006, reconduite fin 2009 puis en 2012.

Labellisation "rubans du développement durable<sup>2</sup>" en 2007, 2008 puis en 2010. Les rubans du développement durable labellent chaque année, suite à un appel à candidature national, des collectivités locales qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques, mettant en œuvre des réalisations concrètes, innovantes, exemplaires. Le label

<sup>1</sup> Le SA du Trièves était composé de 3 communautés de communes, qui ont fusionné en un seul EPCI.

<sup>2</sup> <http://www.rubansdudeveloppementdurable.com/>

est co-animé par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France et le Comité 21.

## 2- PHASE D'ELABORATION ET DE MISE EN OEUVRE

### 2.1- INITIATIVE DE L'AGENDA 21 (POLITIQUE/TECHNIQUE/CITOYENNE)

Initiative **politique** qui vient du **président du SAT** (de manière assez isolé et non fortement partagé par l'ensemble des élus du territoire tant au niveau communal qu'intercommunal ; c'est l'opportunité financière qui a permis l'adhésion).

### 2.2- QUALIFICATION DES MOTIVATIONS

Le SAT du Trièves regroupe des communautés de communes qui se situent à proximité de l'agglomération grenobloise. Le président du SAT voyait dans la démarche d'agenda 21, une occasion de dynamiser le territoire afin d'éviter de devenir un **territoire-dortoir** ou de **passage**.

### 2.3- QUALIFICATION DES ENJEUX

Enjeux **d'aménagement du territoire** (proximité avec l'agglomération grenobloise).

Enjeux **environnementaux** (paysage).

### 2.4- POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

La **DREAL** et le **Conseil régional de Rhône-Alpes** ont contribué au financement de la démarche Agenda 21 (prestataire externe).

Le **Conseil général de l'Isère** finance le poste de chargé de mission pour la définition du projet de développement du Trièves qui a pris la forme d'un agenda 21

### 2.5- MODALITES DE TRAVAIL

#### 2.5.1- PHASE D'ELABORATION

##### METHODE DE REFERENCE

Méthodologie d'élaboration de démarches concertées de développement durable réalisée par Rhônalpénergie – Environnement.

##### MODALITES METHODOLOGIQUES

##### **Préparation de l'élaboration de l'A21 :**

**État des lieux du territoire** : travail de recueil de données sur le territoire dans les domaines social, économie et environnement (partagé).

**Un micro-trottoir** : enquête perception auprès de 200 habitants dans les domaines économique, social et environnemental.

**Création du journal « Trièves »** : informe les habitants sur l'action du SAT et des 3 communautés de communes et sensibilise au développement durable.

La mise en perspective avec une **évaluation future des principales actions** de l'agenda 21 au regard de critères de DD (grille de critères en amont).

### **Élaboration de l'A21 :**

Cinq réunions du **conseil syndical du SAT** (élus) qui examinent les propositions des participants, font leurs propres propositions et prennent les décisions à chaque étape clé du processus.

Cinq réunions de la **cellule opérationnelle** (principaux techniciens des structures intercommunales) qui donnent leur avis sur la faisabilité économique, technique et juridique des actions proposées.

**Proposition d'actions** au sein de plusieurs lieux d'échanges et de travail. En tout, 16 réunions publiques : 5 **forums 21** (réunion publique) + 11 **ateliers** (multi-acteurs), 567 présents dont 177 personnes différentes (101 habitants, 41 élus, 35 techniciens).

### **2.5.2- PHASE DE MISE EN OEUVRE**

#### METHODE DE REFERENCE

Pas de référence explicite à une méthodologique.

#### MODALITES METHODOLOGIQUES

Le SAT n'était **pas maitre d'ouvrage** opérationnel des actions de l'A21. Les actions ont donc été réalisées par **différents acteurs** (communes, EPCI, associations, privés)

**Partage du suivi avec la société civile** 1 à 2 fois par an (Forum 21).

Mise en place d'un **observatoire de l'A21** en 2010. Cependant, il n'a pas été reconduit pour différentes raisons : (1) l'agenda 21 du Trièves a été abandonné lors de la transformation du SAT en communauté de communes, (2) des difficultés d'actualiser des indicateurs, (3) le peu de fonctionnalité de l'outil (absence d'un serveur commun, d'une formation à l'outil pour les chargés de missions du SAT, d'un partage et d'une harmonisation des indicateurs entre le chargé de mission A21 et ceux thématiques) a posé des difficultés d'appropriation par les chargés de missions du SAT.

Les ateliers thématiques se réunissent pour suivre les actions de l'Agenda 21 et faire évoluer certaines actions.

La cellule opérationnelle finalise l'état d'avancement des actions avant chaque cycle d'évaluation (entre 2009 et 2011).

### **2.5.3- ATOUTS ET LIMITES DE CERTAINES MODALITES METHODOLOGIQUES**

#### ATOUTS

- L'observatoire A21 était efficace pour suivre les actions mais présentait des défauts qui entamaient sa fonctionnalité.
- L'ouverture aux citoyens et leur participation, parfois moteurs.

#### LIMITES

- Le turn-over des techniciens Agenda 21 pendant les périodes d'élaboration et de mise en œuvre.
- Les élus communautaires ont été insuffisamment moteurs en amont et impliqués dans la mise en œuvre (délégation aux suppléants, présence en réunion).
- Le manque de connexion entre le comité de pilotage (conseil syndical) et l'échelon communal (conseils municipaux).
- Une gouvernance faible avec les acteurs externes : le forum 21 a été peu réuni au cours de la mise en œuvre de l'agenda 21.

## **2.6- PLACE DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COLLECTIVITE ET LA VIE LOCALE**

L'Agenda 21 semble être très lié au projet de territoire du SAT. Cependant, le document n'ayant pas de caractère opposable, certaines communes ont réalisé des actions qui n'intègrent pas toujours l'esprit de l'A21 (ex. certains types de lotissement).

### **2.7- MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS**

#### ***2.7.1- SYSTEME « TECHNIQUE » DE SUIVI ET MODALITES D'INSTRUCTION***

Avant 2010 : un suivi "artisanal" sous Excel.

Après 2010 : dans le cadre de l'accompagnement de RAEE et du bureau d'étude Argos, un observatoire A21 a été mis en place. Le chargé de mission A21 recueille des informations pour instruire les indicateurs de l'observatoire A21. Avant chaque cycle d'évaluation, il est recueilli, pour chaque action, 3 indicateurs de résultat et 1 ou 2 indicateur(s) d'impact.

#### ***2.7.2- PARTAGE DU SUIVI DANS L'INSTANCE DE PILOTAGE***

Le chargé de mission A21 effectuait des points d'informations au sein du comité de pilotage de l'agenda 21 ou du conseil syndical du SAT.

## **3. PROCESSUS D'EVALUATION**

### **3.1- INITIATIVE ET QUALIFICATION DES MOTIVATIONS A EVALUER**

La collectivité du Trièves a été sollicitée par Rhônalénergie-Environnement pour participer à une expérimentation régionale sur l'évaluation participative.

### **3.2- PILOTAGE DE L'EVALUATION**

La mise en place de la démarche d'évaluation a été l'occasion d'une réflexion sur la constitution d'une instance de pilotage spécifique à l'évaluation, qui n'est pas dans la simple continuité des instances de pilotage antérieures (élaboration et mise en œuvre). Elle a notamment pour caractéristiques d'élargir le panel d'acteurs locaux impliqués dans une logique participative (et pluri acteurs : élus, services, associations, acteurs économiques, habitants).

### **3.3- INSCRIPTION DANS UNE DEMARCHE PARTICULIERE POUR L'EVALUATION**

Comme dit plus haut, la collectivité du Trièves s'est inscrite dans la démarche d'expérimentation régionale sur l'évaluation participative de Rhônalénergie-Environnement, décrite ci-après en termes de modalités de travail. Les principes fondateurs de cette expérimentation sont la participation de citoyens à l'évaluation (dont formation-action), l'amélioration continue de la démarche et le choix des projets de développement durable comme objet de l'évaluation.

### **3.4- POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT**

Financement de l'expérimentation par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, le conseil régional de Rhône-Alpes et la DREAL Rhône-Alpes.

### 3.5- REFERENTIEL D'EVALUATION

#### 3.5.1- CONSCIENCE D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION ?

La méthodologie développée par Rhônalénergie-Environnement comprenait la constitution d'un référentiel d'évaluation (DLI, questionnaire évaluatif, sociogramme). Ce référentiel a été co-construit entre le bureau d'étude et le chargé de mission A21 (appropriation restée très technique).

#### 3.5.2- FORMALISATION D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION

##### STRUCTURE DE L'A21 : FORMALISATION D'UN ARBRE DES OBJECTIFS, DLI ?

Un arbre des objectifs a été formalisé au moment de l'élaboration de l'A21 (Annexe 1) mais pas au moment de l'évaluation. Cependant, ce dernier peut être en partie reconstitué à partir de documents issus de l'évaluation et exprime une structure différente.

	<b>Arbre des objectifs avant évaluation</b>	<b>Arbre des objectifs au moment de l'évaluation</b>
Finalité	1	1
Objectif stratégique	7	3
Objectif opérationnel	43	22 actions phares
Actions	Environ 200	?
Lien finalité DD (national)	Lien partiel (1 finalité sur 5)	
Orientation des objectifs	Le « quoi » et un peu le « comment »	

##### LIEN AU REFERENTIEL NATIONAL POUR L'EVALUATION DES PTDD

La méthodologie d'évaluation participative de Rhônalénergie-Environnement se traduit par différents partis pris par rapport au référentiel national pour l'évaluation des agendas 21 locaux. En effet, la méthodologie d'évaluation ne s'intéresse pas à traduire les finalités en stratégie locale, ni à la question des indicateurs mais essentiellement au processus participatif d'évaluation.

##### QUESTIONNEMENT EVALUATIF (ANNEXE 2)

Le chargé de mission A21, des élus du SAT et le bureau d'étude ont formalisé un questionnaire évaluatif propre à chaque enjeu évalué. Les questions évaluatives font référence à plusieurs champs de questionnaire : stratégie et leviers d'actions de l'A21, animation locale et communication sur l'A21, impacts et effets de l'A21 et lisibilité de l'A21. Ce questionnaire a ensuite été partagé avec le comité de pilotage de l'évaluation (la cellule évaluation).

### 3.6- MODALITES DE TRAVAIL

#### 3.6.1- MODALITES METHODOLOGIQUES

La **méthodologie** d'évaluation participative de Rhônalénergie-Environnement consistait en la réunion du comité de pilotage ou de la cellule évaluation en 4 réunions pour 3 cycles d'évaluation (2009, début 2011 et fin 2011) :

- 1- Formation à l'évaluation, présentation des questions évaluatives et des actions (avec indicateurs) aux membres du comité de pilotage d'évaluation (élus du SAT et des communautés de communes, des techniciens du SAT et des communautés de communes et 2 habitants)
- 2- Entretien de responsables et de partenaires des actions
- 3- Formulation des conclusions de l'évaluation
- 4- Formulation des recommandations

### **Choix des actions à évaluer :**

Le choix a été fait d'évaluer le niveau des enjeux de l'A21 en passant par les actions. Les actions ont été choisies **par la cellule opérationnelle élargie** avec comme **principaux critères de sélection**: (1) balayer les axes, (2) centrer sur 1 enjeu et (3) actions avancées. Quelques actions sont évaluées lors des 3 cycles d'évaluation car elles concernent plusieurs enjeux.

**Evaluation de 2009** : évaluation de l'enjeu 3 en passant par 10 actions

**Evaluation de début et de fin 2011** : évaluation de 6 actions pour l'enjeu 1 (début 2011) et évaluation de 6 actions pour l'enjeu 2 (fin 2011).

### **Une évolution dans la méthodologie entre les 3 évaluations :**

Evaluation de **2009** : 4 réunions en soirée, mais problème de mobilisation des participants de par une coupure estivale. Sélection aléatoire des habitants (dans l'annuaire).

Evaluation de **début et de fin 2011** : 4 temps en 2 soirées avec une pause entre 2 temps. Sélection d'habitants ayant participé à des forums 21 (déjà initiés à la démarche d'A21).

### **3.6.2- ATOUTS ET LIMITES DE CERTAINES MODALITES METHODOLOGIQUES**

#### ATOUTS

- Lors des deux derniers cycles d'évaluation, l'ouverture à des habitants "initiés" à l'agenda 21 et leur participation (les habitants présents dans le comité de pilotage faisaient partie du forum habitants réuni lors de l'élaboration de l'agenda 21).
- La formation des membres du comité de pilotage à l'évaluation.

#### LIMITES

- Lors du premier cycle d'évaluation, difficulté de mobiliser tout au long du processus d'évaluation des habitants "non initiés" à l'agenda 21.
- Au moment de la préparation de la présentation des actions phares au comité de pilotage d'évaluation, le chargé de l'agenda 21 a éprouvé des difficultés à instruire les indicateurs de réalisation et de résultat et a dû pour partie reconstituer de la donnée.
- Le temps du technicien A21 dédié à l'évaluation était restreint (environ 0,2 ETP).
- Le « jargon » de l'évaluation utilisé par le bureau d'étude n'a pas permis d'appropriation optimisée.

### **3.7- DIFFERENCE ENTRE SUIVI ET EVALUATION**

Une distinction est explicitée entre le suivi et l'évaluation.

Le suivi : "Fiches actions, indicateurs quantitatifs, état de l'action".

L'évaluation : "Au regard de questions évaluatives + référentiel".

### **3.8- FORMALISATION DE CONCLUSION ET DE RECOMMANDATIONS**

Les conclusions et recommandations ont été produites au sein du comité de pilotage Evaluation sous forme d'animation méta-plan, puis rédigées par le bureau d'étude. Après écriture, il n'y a pas eu de revalidation avec le comité de pilotage ce qui n'a pas favorisé une réelle appropriation.

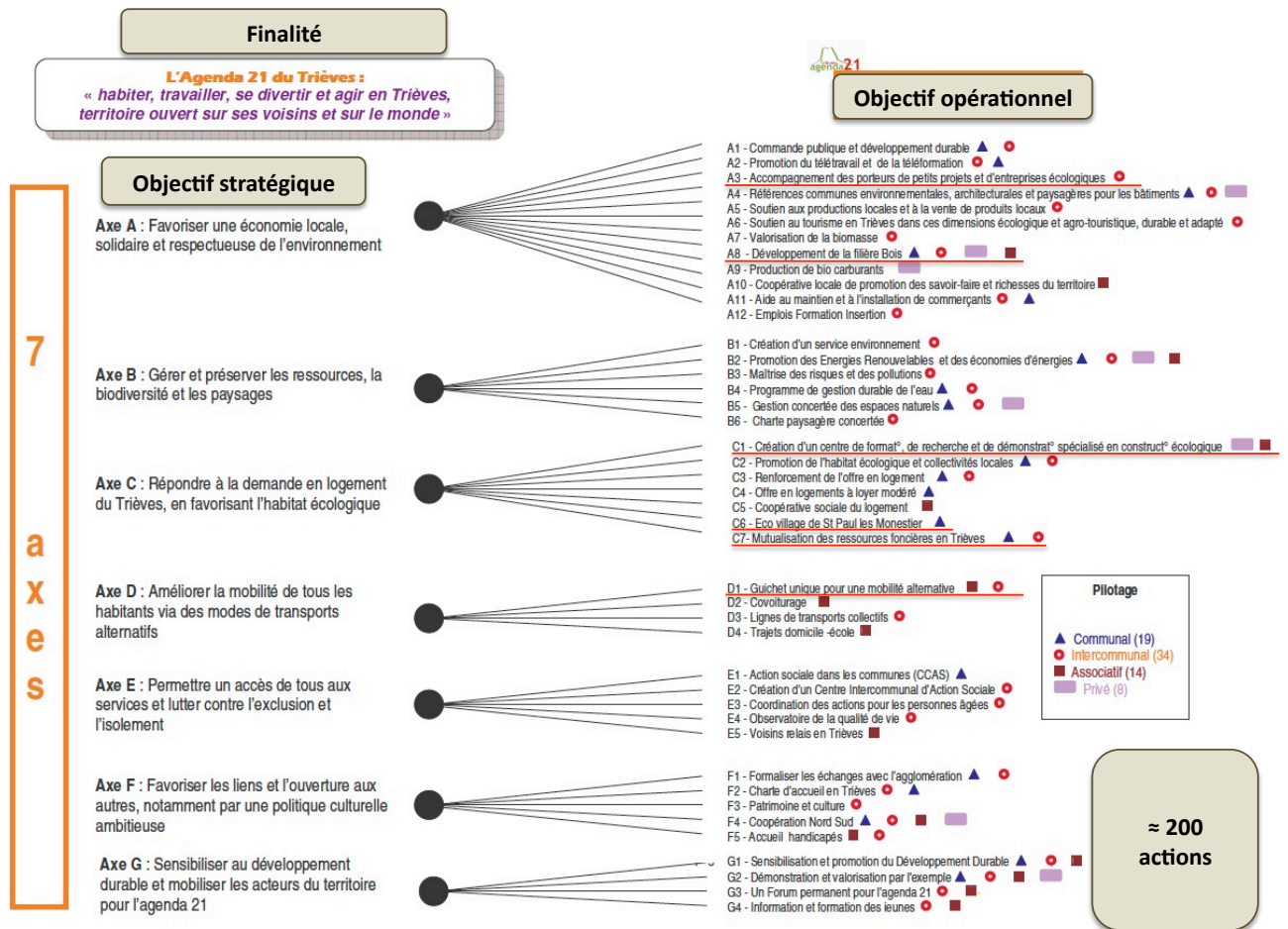
### **3.9- ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION RELATES PAR LA COLLECTIVITE**

Le manque de portage du projet par l'ensemble des élus du territoire (élus communautaires et communaux), et lors de toutes les phases (élaboration, mise en œuvre, évaluation), a abouti à la mise en veille du projet.

Ce contexte de faible portage politique a également perturbé les cycles d'évaluation qui ont souffert d'un manque d'implication des élus et de fait d'une dimension technique renforcée de l'exercice.

En outre, la faible disponibilité du chargé de mission (aussi probablement une conséquence du non portage politique) n'a pas favorisé certaines dimensions techniques de l'exercice (reconstitution de données, instruction des indicateurs, etc.) ?

# Annexe 1 : Arbre des objectifs formalisé au moment de l'élaboration de l'A21





## **Annexe 2 : Questionnement évaluatif pour l'enjeu 3**

- 1. Parmi ces actions quelles sont celles qui ont le mieux réussi à diffuser l'engagement citoyen ?**
  - a. Au près de qui ?
  - b. Pourquoi ont-elles mieux réussi ?
  - c. Quels sont leurs effets concrets ?
  - d. Font-elles l'objet de pratiques qui pourrait être diffusées ?
  - e. Ont-elles produit des effets négatifs ?
  
- 2. Parmi les actions qui n'ont pas réussi, pourquoi n'ont-elles pas contribué à diffuser l'engagement citoyen ?**
  - a. Quelles démarches faudrait-il entreprendre pour mieux les faire connaître ?
  - b. Quels sont leurs effets concrets ?
  - c. Comment peut-on les évaluer ?
  
- 3. Dans quelle mesure les actions de sensibilisation (et/ou l'introduction de critères de développement durables) ont-elles induits des changements de pratiques ?**
  - a. Au près de qui ?
  - b. Ont elles permis l'émergence de projets nouveaux ou en cours en matière de consommation et production responsable ?
  - c. Quel a été le rôle des collectivités locales dans ce changement de pratique ?
  - d. Ont-t-elles favorisé la rencontre d'acteurs diversifiés et de nouveaux partenariats ?
  
- 4. Les effets produits sont-ils satisfaisants au regard des ressources mobilisées (moyens humains, financiers, matériels, immatériels) ?**